

Introduction à la RSE

la Responsabilité sociale et environnementale ou responsabilité sociétale des entreprises

27 février 2020 Jeudi de l'AFREF

Du développement durable à la RSE

La responsabilité sociétale des entreprises c'est l'application du développement durable en entreprise.

La responsabilité sociale ou sociétale consiste à tenir compte des impacts de ses activités pour intégrer les enjeux du développement durable en son sein et dans leurs interactions avec les parties prenantes

LA RSE

Quelques points de repères au niveau international

- la commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies publie le rapport Brundtland en 87
- Le global reporting initiative en 1997,
- le pacte mondial en 2000,
- La norme ISO 26000 publiée fin 2010,

LA RSE, le cadre réglementaire français

Au niveau européen et en France, la crise financière mondiale de 2010 accélère la diffusion de la RSE

- En juillet 2001 la commission européenne publie un livre vert,
« promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises »
- 15 mai 2001, La loi nouvelle régulation économique met en place une obligation légale de reporting social et environnemental pour les sociétés cotées en France.
- 3 août 2009, la Loi du Grenelle I,
- 12 juillet 2010, la Loi du Grenelle I,
- Mai 2019, la loi Pacte, plan de croissance et de transformation des entreprises.

La norme ISO 26 000

Premier véritable standard international de la responsabilité sociétale publié en novembre 2010,

La norme est construite autour de 7 questions centrales :

- La gouvernance de l'organisation,
- le respect des droits de L'homme,
- les relations et les conditions de travail,
- L'environnement,
- les bonnes pratiques des affaires ou (loyauté),
- La protection du consommateur,
- La contribution au développement local.

Ce que je retiens :

La RSE reste une démarche volontaire, démarche revendiquée
comme telle par les employeurs,

La RSE , malgré l'outillage ou les incitations législatives, ne donne pas lieu à des sanctions
sauf dans le cas de l'environnement,

La RSE va au delà du domaine réglementaire,

La mise en œuvre de la RSE consiste à produire un progrès continu dans les domaines du
Social, de l'économique et environnemental.

La question que je me suis posée à propos de la RSE ?

Faut il parler de responsabilité ?

Avoir une responsabilité c'est rendre compte devant une autorité de ses actes ou
Des actes de ceux dont il a la charge.

De plus en plus d'entreprises s'engagent. Contraintes éco ? Soc ? Sans doute les deux.

Compte tenu de l'avancement de ce sujet, il m'apparaît que l'intervention
des parties prenantes (clients, fournisseurs, collec. locales, ...) est primordiale.

Démarche significative dans un environnement économique libéral ?